

# LES AIDES AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

pour les employeurs privés

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien

Il n'y a pas de limite d'âge pour les contrats de professionnalisation

## Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés  
du 1er janvier au 31 décembre 2023

Pour les contrats signés jusqu'au 31/12/2022

[retrouvez l'information ici](#)

Accessible aux  
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés  
sous conditions

Pour la préparation d'un  
diplôme du niveau CAP  
au Master



6000 € pour les alternants de -30 ans  
2 000 € (AFE) de 30 à 45 ans  
2 000 + 2 000 € (AFE) pour les 45 ans et +

Pour les personnes de 45 ans et +  
s'ajoute la réduction générale  
des cotisations patronales.

## Les aides de l'Agefiph

Cumulables aux aides de l'État

1 500€

pour un contrat de 6 mois

2 500€

pour un contrat de 12 mois

3 500€

pour un contrat de 18 mois

4 500€

pour un contrat de 24 mois et +

5 000€

pour un CDI

\* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois  
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission Cap emploi  
au 02.51.37.65.18

**CAP EMPLOI 85**  
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02.51.37.65.18

capemploi@capemploi85.com

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Retrouvez nous sur  
[www.capemploi-85.com](http://www.capemploi-85.com)

